



FEDERATION FRANCAISE DE TWIRLING BATON
Maison Régionale des Sports
Place de la Mairie
86240 ITEUIL

PROCES VERBAL
COMITE DIRECTEUR DU 13 juin 2011
Bourgoin

Présents : BONNIER Sylvie - BOUDY Didier - BRIAT Agnès - DEVILLERS Olivier - ESCOT Nathalie - FONTANEL Luisa - HAVARD Christiane - HUMBERT Françoise - JEROME Sabine - KUPKE Marianne - KUSTER Gérard - LABELLE Christiane - LAGARDE Pascal - PERTOLDI Nicole - ROLLAND Régine - ROUSSET Jean Patrick - ROUX Annick - ROYER Alexandra - TRAVERS Delphine

Invités :

RUELLE Jean Michel – MEUNIER Yannick – ROUSET Benjamin

Excusées :

BERNARD Véronique - JOURDAN Sandrine - MENOUIARD Assnya - TRAVAILLEUR Dominique



ORDRE DU JOUR

- 1) Administratif
 - a) Composition du Bureau et des Commissions
 - b) Fonctionnement du CODIR
 - c) Stratégie Fédérale
 - d) Service Informatique
 - e) Assemblée Générale Extraordinaire
 - f) Transfert du siège (FFTb/CETB)
- 2) Sportif
 - a) Open Danse Pompons/Solo 1 Bâton
 - b) Bilan des Compétitions 2011
 - c) Modifications 2012 (orientations)
 - d) Compétitions internationales 2011
 - e) Calendrier sportif 2012
 - f) Mondial 2012
 - g) Point sur Ligue de la Réunion
- 3) Finances
 - a) Point budgétaire



1- Administratif

a. Composition du Bureau et des Commissions

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Corinne Rougier et M. Pascal Lagarde au sein du Comité Directeur.

Le Président propose de nommer Mme Rougier responsable du Service Communication.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de nommer Corinne Rougier responsable du Service Communication.

Le Président propose de nommer M. Lagarde responsable du Service Informatique.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de nommer Pascal Lagarde responsable du Service Informatique.

Le Président fait part de la démission Mme Christiane Havard en tant que responsable de la Commission Président de Jury. Mme Havard restant Vice-Présidente, responsable du Quart Nord Ouest.

Pour la remplacer, le Président propose de nommer Mme Nicole Pertoldi responsable de la Commission Président de Jury

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de nommer Nicole Pertoldi responsable de la Commission Président de Jury.

Il est proposé à Mme Havard de reprendre le secrétariat de la commission de discipline ; elle répond qu'il lui faut un temps de réflexion et qu'elle donnera sa réponse rapidement.

Le Président fait part de la démission de Mme Sandrine Jourdan en tant que responsable de la Commission Juges. Le Président Fédéral assurera la responsabilité de la Commission Juges. Pour l'assister et pour assurer le fonctionnement de la Commission Juges, il propose de nommer M. Benjamin Rousset, Conseiller Technique Juge. Il sera invité aux réunions du Bureau et du Comité Directeur, sans droit de vote, ainsi qu'aux réunions de la C.T.N.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la proposition de nommer M. Benjamin Rousset Conseiller Technique Juge, sous la responsabilité du Président Fédéral

Le Président précise que suite à l'agression verbale de Mme Jourdan lors de la Finale N1 par un ancien stagiaire d'une formation juge et l'intervention de la police sur les lieux, une plainte va être déposée contre l'agresseur.

Il est important de noter que de plus en plus de réclamations et demandes d'explication, pouvant parfois être ressenties comme agressives, sont formulées directement auprès des juges lors des compétitions et que cette pression constante fait que nous avons aujourd'hui de plus en plus de juges qui arrêtent leurs fonctions.

Le Président rappelle qu'il existe une loi pour protéger les juges et les arbitres. Elle sera appliquée s'il le faut.

Il est inutile de rappeler que tout système de jugement n'est pas parfait et que moins nous aurons de juges moins nous aurons de compétitions. Nous demandons donc à chacun d'être solidaire et de prendre le recul nécessaire dès la saison prochaine.

Suite à une question concernant la proportionnalité homme / femme au sein du bureau, le ministère sera interrogé pour avoir des précisions sur la lecture de nos statuts et règlement intérieur.

Une évaluation du fonctionnement du pôle France et du comité de sélection est en cours de réalisation par notre Directeur Technique Fédéral afin de mettre en place une structure nous permettant de nous développer dans les années à venir.

b. Fonctionnement du CODIR

Nous devons et nous allons nous améliorer dans notre réactivité à diffuser les procès-verbaux après les réunions.

Concernant les votes du Comité Directeur par voie électronique, la procédure suivante est proposée :

- envoi de la motion aux membres du Comité Directeur
- mise en place d'un délai permettant les débats et demandes d'explication, avec utilisation du "Répondre à tous" de la boîte mail, avant le vote.
- mise en place d'une date limite pour le vote

Le Comité Directeur valide à la majorité cette proposition

Les décisions prises par mail doivent être systématiquement inscrites dans les procès verbaux des réunions qui suivent.

Pour régularisation, voici les derniers votes effectués par voie électronique depuis le Comité Directeur du 11 et 12.09.2010. La grande majorité des décisions ont déjà été diffusées aux clubs.

- Vote du 27.09.2010, à la majorité pour le lieu du Congrès 2011 à Houlgate
- Vote du 16.10.2011, à la majorité, pour choisir Poitiers comme lieu du nouveau siège social
- Vote du 07.12.2010, à l'unanimité, du règlement sportif 2011
- Vote du 20.01.2011, à l'unanimité, pour l'annonce des chutes par les PJ
- Vote du 22.02.2011, à l'unanimité, du niveau technique minimum pour les finales et des quotas de sélection
- Vote du 05.04.2011, à la majorité, rejet d'une demande de requalification d'une athlète pour les ¼ N2
- Vote du 06.04.2011, à l'unanimité, du règlement sportif Danse Pompons 2011
- Vote du 28.04.2011, à l'unanimité, intégration des équipes Benjamines (5 points) pour le calcul du combiné N2
- Vote du 22.05.2011, à l'unanimité, pour accord de mutation en licences individuelles pour deux athlètes de la Réunion. A l'unanimité, accord pour participation en soliste à la finale N1. A la majorité, accord pour participation en duo à la finale N1
- Vote du 31.05.2011, à l'unanimité, pour l'organisation du congrès 2012 à Gien les 3 et 4 mars

Le Président informe le Comité Directeur d'un courrier envoyé par le Président de la ligue Ile de France concernant la réception et diffusion des procès-verbaux. Il est à rappeler qu'en 2008, lors du Congrès de Breuillet, a été voté le fait de diffuser ces PV par voie électronique ; c'est le cas lors de la mise en téléchargement sur le site de la FFTB.

Le Président de la ligue Ile de France met en garde la Fédération contre le fait de rémunérer un élu pour sa fonction élective. Le ministère sera interrogé pour ces deux questions, même s'il n'est pas interdit d'avoir à la fois une fonction en tant qu'élu et une fonction salariée dont les missions ne concernent pas ce rôle d'élu.

Le Président de la ligue Champagne Ardenne demande à faire revoter le budget prévisionnel au prétexte que peu de clubs étaient présents. Les votes ont été réalisés selon les règles démocratiques avec bulletins secrets.

Il est rappelé aux membres du CODIR que « Tout membre absent à trois séances consécutives perd sa qualité de membre du Comité Directeur. » (Règlement intérieur 2-4.)

c. Stratégie Fédérale

De nombreuses actions ont déjà été menées lors de ce premier semestre. Le deuxième semestre verra comme priorité la mise en place d'un nouveau cursus d'entraîneur de club (EC). Afin de bien aboutir aux objectifs fixés, le Directeur va mettre en place un outil de suivi de projet ; un test est déjà mis en place avec la commission formation.

Des clubs nous font part que les informations ne sont pas forcément transmises par les organes déconcentrés ; nous informerons donc directement les clubs de manière plus fréquente.

Au niveau de la Commission Président de Jury, la priorité est de lister tout ce qui concerne les compétitions, de la prise de licences à la parution des résultats, afin de déterminer les responsabilités de chacun (PJ, club, organisateur) Il est également demandé l'élaboration d'un cahier des charges sur l'organisation type d'une compétition avec des procédures écrites.

Au niveau de la Commission Juges, la priorité reste la formation et l'augmentation du nombre de juges. la méthodologie de jugement va être analysée afin de comprendre les difficultés d'application de la méthode. Il sera nécessaire de mettre en place des critères objectifs d'évaluation pour le suivi des juges.

Au niveau du groupe de travail sur les statuts, le travail continue sur les modifications à apporter.

Au niveau de la formation des dirigeants, il faut mettre en place une formation en accord avec les attentes des organes déconcentrés.

Au niveau de la Commission Pôle France, il est rappelé que la réintégration de Mlle Alysson Vilaca dans le Pôle France n'est ni à l'initiative de celle-ci, ni à l'initiative du Président et du Directeur, mais fait suite à une demande de la Commission Pôle France effectuée par mail du 28 mars 2011

Concernant le taux horaire de nos intervenants, la grille de salaire date de 2002. Nous devons maintenant travailler sur une nouvelle grille de salaire correspondant à la Convention Collective Nationale du Sport, avec établissement de fiches de poste.

Congrès : une demande est formulée pour remettre en place une réunion préparatoire. Le Directeur doit faire une proposition sur une approche plus active du déroulé de la séance.

d. Service Informatique

Le service informatique donne un aperçu des travaux en cours et à venir.

Les actions se répartissent en deux plans :

- Matériel
- Logiciel

Sur le plan matériel, les travaux sont guidés par les axes d'améliorations suivants :

- la sécurisation,
- la sauvegarde,
- la capacité d'accès,
- le partage des données.

Ces objectifs sont aujourd'hui couverts à 60%

Sur le plan logiciel, la refonte proposée n'en a qu'à son commencement.

Les besoins à couvrir portent sur les pôles suivants :

- administratif et outils,
- stages, formations et compétitions,
- communication,
- mondial 2012.

La gestion des licences est prévue pour fin juin 2011, le site du mondial est prévu pour fin juillet, le site fédéral pour fin septembre, les logiciels pour le mondial et la gestion de la formation pour 2012

e. Assemblée Générale Extraordinaire

Le Ministère nous impose de revoir notre règlement antidopage pour le 15 janvier 2012, ce qui implique la mise en place d'une Assemblée Générale Extraordinaire. La date proposée est le 12 novembre 2011.

La réunion des Présidents de ligue et de département, prévue initialement les 3 et 4 septembre 2011 est donc reportée au 12 novembre 2011 afin de ne pas faire déplacer deux fois les élus des organes déconcentrés.. Le lieu proposé est Lyon (à confirmer).

La World Baton Twirling Federation (WBTF) nous a informés que la World Dance Sport Federation (WDSF) allait se créer le 18 juin avec l'affiliation de différentes fédérations dont l'International Dance Sport Federation (IDSF) mais aussi de la WBTF dont nous dépendons. Cette nouvelle organisation aura sans doute des conséquences sur la gestion des compétitions internationales. Le Directeur doit rencontrer prochainement le ministère sur ce sujet.

f. Transfert du siège (FFTB/CETB)

Dans le cadre du transfert du siège, une proposition de modification de contrat a été faite auprès de nos salariées pour pouvoir suivre le siège à Iteuil. Elles ont toutes les trois refusé lors du mois de réflexion accordé. Une recherche individualisée de reclassement a été réalisée. Après une convocation à un entretien préalable au licenciement pour motif économique, nous sommes aujourd'hui dans une période de réflexion sur ces licenciements.

Il a été constaté lors de déplacement au siège la présence de nombreuses archives dont la nécessité n'est pas avérée. Nous devons donc faire un gros tri et un réel archivage afin de conserver simplement les documents nécessaires à la vie de notre fédération.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le fait de jeter tout document n'ayant plus d'importance et d'obligation de conservation.

La Confédération Européenne de Twirling Bâton (CETB) nous a fait part de ses besoins par écrit. Le CODIR doit donc statuer sur les moyens humains, matériels et financiers qu'il désire allouer à la CETB, conformément à ses engagements.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité de l'allocation des moyens suivants, à la CETB, pour la fin de l'année 2011

- un ordinateur portable (déjà en possession de la CETB)
- un photocopieur grande capacité (à prendre dans les locaux de Villerupt)
- une imprimante multifonctions (celle-ci sera achetée par Gérard Kuster)
- Remboursement sur justificatif et dans les limites suivantes :
 - loyer : 100 € par mois toutes charges comprises
 - téléphonie (internet, téléphone, mobile) : 60 € par mois
 - au niveau humain, une dotation de 100 € par mois de salaire chargé (ou l'équivalent en mise à disposition du personnel du siège de la FFTB)

Ces moyens sont alloués du 1er juillet au 31 décembre 2011 et seront revus lors de l'établissement du budget 2012.

Mme Pertoldi reste à la disposition de la CETB pour l'aide à la rédaction des PV, ainsi que M. Ruelle pour les questions techniques.

2- Sportif

a. Open Danse Pompons/Solo 1 Bâton

En raison du faible nombre d'inscriptions à l'Open Danse/Pompons (2 clubs) et le manque de réponse internationale au Solo 1 Bâton, les compétitions sont annulées. Agnès Briat est chargée de prendre contact avec les clubs pour envisager une manifestation de remplacement.

b. Bilan des Compétitions 2011

Nous n'avons pas su communiquer (ou mal) sur les changements concernant les barèmes et la méthodologie.

La diffusion des modifications devrait se faire au plus tard en septembre.

La remontée des observations fait état de nombreux problèmes, mais en même temps les clubs demandent une certaine stabilité dans le règlement sportif

Un certain nombre d'item domine. Les Commissions doivent donc travailler sur ceux-ci et voir ce qu'il est possible de changer pour 2012. Toutes n'ont pas la même priorité.

Un courrier sera adressé aux clubs pour les avertir des changements possibles

c. Modifications 2012 (orientations de travail)

Jugement :

- étudier la possibilité de remettre une analyse des FPI après les compétitions

Organisation des compétitions :

- travailler sur les problèmes de sonorisation
- réglementation des temps d'échauffements
- établir un cahier des charges avec des procédures pour éviter des interprétations différentes par les PJ
- Revoir le découpage du Quart Nord Est

Règlement sportif :

- Réglementer le problème des malaises sur le praticable
- Modification des temps de production N2 et N3
- Réflexion sur les modes de sélection et les quotas
- Réflexion sur l'obligation des degrés en N1
- Réflexion sur les petites catégories en nombre pour les mettre uniquement sur deux filières
- Mettre en place un système de montée/descente de filière
- Création de nouvelles catégories en N1 (exemple : Senior Elite / Senior Promotion)

Barèmes :

- Réduire la trop grande différence entre lancé limité et maniement et roulé non limité
- Réflexion sur un nombre déterminé de lancés/échanges en duo et équipe
- Etre plus directif dans les mouvements attendus en filière N3 (benjamine, minime)

Général :

- Redéfinir les filières
- Revoir la progressivité des filières

Ces orientations de travail doivent être priorisées afin d'établir un échéancier si possible avant le Championnat d'Europe.

d. Compétitions internationales 2011

Aline Simonoti s'est désistée pour juger les Championnats d'Europe de Turin. Armel Couprie jugera cette compétition à sa place.

Le survêtement de l'équipe de France n'est plus référencé chez le fournisseur ; il va donc falloir s'équiper d'un nouveau modèle. Un devis nous a été fait pour 40 survêtements d'un montant de 31€ l'unité, flocage compris.

Une participation de 20 € sera demandée aux nouveaux internationaux. Pour les entraîneurs de suivi nous leur proposerons au prix d'achat FFTB (31 €).

Au niveau de la prise en charge des intervenants du pôle, il est important de bien définir le champ d'intervention de chaque entraîneur afin de déterminer le niveau de prise en charge de ces derniers (missions fédérales ou missions club). Notre directeur technique fédéral se penche sur la question afin de préciser les missions fédérales.

Compte tenu de la présence fortement recommandée des entraîneurs de suivi, une participation financière de la FFTB leur sera allouée

e. Calendrier sportif 2012

2012 sera une année avec des élections présidentielles sur deux week-end.

Le Comité Directeur décide de ne pas inscrire de compétitions nationales sur ces dates.

Les dates suivantes sont validées

Congrès : 3 et 4 mars 2012

Finale N1 : 2 et 3 juin 2012

Finale N2 : 9 et 10 juin 2012

Finale N3 : 16 et 17 juin 2012

Open : 23 et 24 juin 2012

Le calendrier des autres compétitions va être établi en fonction du nombre de table de jury nécessaire pour 2011.

Le calendrier ainsi établi doit être validé très rapidement par le Comité Directeur.

Concernant la Finale N1, il était prévu de faire une "répétition générale" du Mondial 2012, avec si possible la même équipe d'organisation.

Il faut donc voir si Villebon est disponible à cette date

f. Mondial 2012

La WBTF a officiellement validé le lieu du mondial : Villebon (91)

Un budget prévisionnel sera finalisé une fois tous les devis obtenus.

Lors du vote de la composition du COMO 2012, les 3 personnes de l'Essonne avaient été omises.

Ces personnes sont :

- Mme Fabienne Didonato
- Mme Nathalie Bernard
- Mr Dominique Pouliquen

Le Comité Directeur valide à l'unanimité l'intégration de ces personnes au COMO 2012

La vision de ce Mondial, validée par la WBTF, sera celle d'un Mondial des Régions de France

g. Point sur Ligue de la Réunion

La ligue de la Réunion est aujourd'hui sous tutelle organisationnelle et de fonctionnement. Après leur avoir demandé il y a un mois par courrier recommandé de nous envoyer l'ensemble des éléments comptables, nous n'avons aujourd'hui toujours rien reçu. De plus, outre les problèmes d'ordre organisationnel, il y a également de gros doutes concernant l'utilisation des finances de la ligue, notamment au niveau de subventions demandées pour des actions inexistantes.

La commission de discipline va être saisie suite aux problèmes récurrents et importants rencontrés au niveau de cette ligue.

3- Finances

a. Point budgétaire

A la fin avril, la Fédération présente toujours des finances saines ; toutes les actions prévues devraient donc pouvoir être mises en place.

4- Divers

Mme Havard précise qu'après réflexion, elle accepte de reprendre le secrétariat de la Commission de Discipline.

Le Comité Directeur valide à l'unanimité la nomination de Mme Havard comme secrétaire de la Commission de Discipline.



Le 13 juin 2011

Le Président Fédéral
Jean Patrick Rousset

La Secrétaire Générale
Nathalie Escot

La Secrétaire Adjointe,
Alexandra ROYER